

Libération

[Accueil](#) / [International](#) / [Afrique](#)

Diplomatie

Le Sahara-Occidental, eldorado controversé des entreprises françaises

Article réservé aux abonnés

Le soutien officiel de Paris au plan d'autonomie du Maroc sur le Sahara-Occidental va profiter aux entreprises tricolores désireuses d'investir dans ce territoire riche en ressources naturelles. Ces activités posent néanmoins la question de leur légalité au regard du droit international.



Dakhla, au Sahara-Occidental. (L.Urman/Starface)

par [Léa Masseguin](#)

publié le 14 août 2024 à 10h48

Les gestes diplomatiques se veulent toujours gagnant-gagnant. Le cadeau offert par Emmanuel Macron au roi du Maroc Mohammed VI à l'occasion de ses vingt-cinq ans de règne ne fait pas exception à la règle. [La reconnaissance à demi-mot par Paris de la souveraineté du royaume chérifien sur le territoire contesté du Sahara-Occidental](#) est certes une excellente nouvelle pour Rabat, qui mène une offensive diplomatique pour rallier les Occidentaux à sa position. Elle est aussi une aubaine pour les entreprises tricolores, déterminées à surfer sur l'idylle retrouvée entre les deux partenaires. Au moment où la France annonçait son revirement sur ce dossier ultrasensible, le royaume révélait d'ailleurs qu'il attribuait le marché de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Kénitra et Marrakech (129 millions d'euros) à la société française Egis Rail. Un revers significatif pour son concurrent espagnol Ineco, qui avait pourtant fait une proposition plus avantageuse.

Ni Egis Rail ni Rabat n'ont établi de lien de cause à effet entre l'alignement de la position française sur la ligne marocaine et le résultat de cet appel d'offres. Mais ce rapprochement diplomatique implique un renforcement des liens économiques entre les deux pays, y compris dans la région du Sahara-Occidental. Après cette reconnaissance officielle de la marocanité du territoire, que se disputent Rabat et les indépendantistes du Front Polisario depuis 1975, les entreprises françaises ont une raison supplémentaire d'investir dans cette vaste région de 266 000 km² aux ressources naturelles stratégiques. Ses plus de 1 100 kilomètres de côtes sur l'Atlantique lui offrent l'une des eaux les plus poissonneuses au monde, tandis qu'elle bénéficie d'immenses réserves de phosphate. Elle dispose par ailleurs d'un haut potentiel en matière d'hydrocarbures (gaz, pétrole) et d'énergies renouvelables (solaire, éolien).

«Une sorte de preuve d'amour»

Dans sa lettre envoyée à Mohammed VI pour lui signifier l'inflexion française, Emmanuel Macron n'a pas manqué de rappeler qu'il s'engagera à «*accompagner*» le royaume en matière de développement économique et social au Sahara-Occidental «*au bénéfice des populations locales*». «*Nous serons aux côtés du Maroc, à chaque fois qu'il le souhaitera, pour l'accompagner dans ses projets [...] les plus ambitieux*», a ajouté, le lendemain le chef de la diplomatie française, Stéphane Séjourné.

Selon *le Monde*, ce changement de position avait été dévoilé en amont à plusieurs grands groupes français (Engie, EDF, TotalEnergies...), dont les dirigeants avaient été reçus à l'Elysée par Emmanuel Bonne, conseiller diplomatique d'Emmanuel Macron. «*Ces échanges visaient à anticiper les impacts de cette décision sur nos activités et à mettre en lumière les avantages mutuels de cet acte diplomatique*», précise auprès de *Libération* l'un d'entre eux. Selon cette même source, le gouvernement et les diplomates français «*incitent désormais les entreprises à montrer leur intérêt pour le Sahara-Occidental. Une sorte de preuve d'amour*». L'Elysée dément l'existence d'une telle réunion.

Paris avait déjà fait un premier pas en ce sens, début avril. Le ministre du Commerce extérieur, Franck Riester, avait alors donné son feu vert à des financements publics en faveur de projets marocains dans le Sahara-Occidental, notamment à travers Proparco, une filiale de l'Agence française de développement (AFD) qui accompagne et finance des entreprises en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. L'institution «*pourrait être amenée*» à financer un projet de ligne à haute tension entre Casablanca et Dakhla, située sur la côte atlantique du territoire contesté, avait-il précisé.

La France sur un pied d'égalité avec l'Espagne ou les Etats-Unis

La France, qui a toujours été un partenaire économique majeur pour le Maroc (premier partenaire commercial sur le continent africain, implantation de plus d'un millier de filiales françaises dans le royaume), était jusqu'à présent restée ambiguë sur le dossier sensible du Sahara-Occidental [afin de ménager son partenaire algérien](#). L'Algérie est en effet le parrain historique du mouvement sahraoui Front Polisario, qui revendique l'indépendance du territoire. Par le passé, cette position ambivalente a pu coûter cher aux sociétés françaises désireuses d'investir dans la région. Vexé par le refus de Paris de sortir de son apparente neutralité, le Maroc avait par exemple évincé en 2021 le géant français du BTP Eiffage de la compétition pour la construction du gigantesque port de Dakhla Atlantique. *«Les entreprises françaises se trouvaient relativement désavantagées par rapport à leurs concurrents venus d'ailleurs»*, déclarait récemment auprès de *Jeune Afrique* le ministre marocain de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, qui pointait la *«forte demande»* des opérateurs français pour les projets dans le Sahara-Occidental.

L'évolution de sa position met désormais la France sur un pied d'égalité avec d'autres pays comme l'Espagne ou les Etats-Unis. *«Ce contexte diplomatique positif créera un environnement plus favorable pour les investissements et les partenariats»*, confirme un cadre d'un groupe énergétique français, qui opère déjà dans le Sahara-Occidental. Contactée par *Libération*, la multinationale Veolia assure pour sa part qu'elle sera *«attentive à toute opportunité d'investissement et d'activité dans nos métiers dans les Provinces du Sud [la terminologie marocaine officielle pour désigner le Sahara-Occidental, ndlr], notamment en matière de dessalement et de lutte contre le stress hydrique»*.

Dessalement, ressources halieutiques, fruits et légumes, banques

Certaines entreprises tricolores n'ont pas attendu le revirement diplomatique de Paris pour développer leurs activités dans la région. Le géant Engie, l'un des précurseurs en la matière, a remporté en 2019, en tandem avec l'entreprise marocaine Nareva, un ambitieux projet d'usine de dessalement couplée à un champ éolien près de Dakhla. Deux ans plus tard, l'Agence marocaine de l'électricité et de l'eau potable a chargé Cegelec, filiale de la société Vinci, pour raccorder Laâyoune, ville la plus importante du Sahara-Occidental, au réseau national.

Dans le domaine des ressources halieutiques, l'entreprise bretonne Chancerelle, plus connue par sa principale marque, Connétable, a investi quatre millions d'euros dans une unité industrielle à Laâyoune en 2018, selon *les Echos*. Quant aux producteurs de légumes Azura et Idyl, ils sont présents au Sahara-Occidental depuis plusieurs décennies pour leurs activités agricoles (tomates, melons, petits fruits rouges) et aquacoles plus récemment, peut-on lire sur une liste établie par [Western Sahara Resource Watch](#), une alliance d'ONG pro-sahraouies très active en Europe du Nord. Des banques comme la Société générale ou BNP Paribas possèdent aussi des bureaux dans le territoire disputé. De même que la compagnie d'assurances Axa, via sa filiale Axa Assurance Maroc. Sur le plan touristique, un opérateur marocain a conclu un partenariat avec le groupe UCPA pour proposer des stages de kitesurf dans la ville de Dakhla, que la compagnie aérienne à bas coût Transavia, du groupe Air France-KLM, dessert depuis octobre 2017.

Ces activités lucratives, à la fois pour la France et pour le Maroc, posent néanmoins la question de leur légalité au regard du droit international. Le Sahara-Occidental est en effet considéré depuis 1963 comme un «*territoire non autonome*» par l'ONU, considéré comme non décolonisé et dont le statut ne sera réglé qu'après l'exercice du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Un avis consultatif rendu en 1975 par la Cour internationale de Justice, que Rabat a interprété en sa faveur, allait dans le même sens : il n'existe «*aucun lien de souveraineté territoriale*» entre le Sahara-Occidental et le royaume chérifien, même si des «*liens juridiques*» existaient entre le sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire au moment de la colonisation espagnole.

«Juridiquement, il n'y a aucun débat. Les entreprises françaises sont complètement complices de l'occupation par le Maroc d'un territoire qui n'est pas le sien. Leurs services juridiques ne peuvent pas ignorer que le processus de décolonisation est encore en cours.»

— Antoine Le Scolan, avocat, auteur d'une étude sur les activités économiques des sociétés françaises au Sahara-Occidental.

Selon l'avis juridique de 2002 du sous-secrétaire général des Nations unies pour les affaires juridiques, Hans Corell, les ressources naturelles du Sahara-Occidental ne peuvent donc être exploitées qu'en tenant compte des souhaits et des intérêts des Sahraouis. Or il est difficile de prouver que ces activités se fassent au «*bénéfice*» de la population locale, comme l'a déclaré Emmanuel Macron. «*Juridiquement, il n'y a aucun débat. Les entreprises françaises sont complètement complices de l'occupation par le Maroc d'un territoire qui n'est pas le sien. Leurs services juridiques ne peuvent pas ignorer que le processus de décolonisation est encore en cours*», relève l'avocat [Antoine Le Scolan](#), auteur d'une étude sur les activités économiques des sociétés françaises au Sahara-Occidental. Au-delà du risque pénal qu'elles encourent, les entreprises tricolores pourraient même se rendre coupables, selon lui, de «*complicité de crimes de guerre*», en participant par exemple au recrutement de salariés marocains sur ce territoire «*occupé*».

Les sociétés hexagonales qui exercent au Sahara-Occidental ont-elles conscience de ces considérations légales et éthiques ? Contactées, la plupart des sociétés mises en cause n'ont pas donné suite à nos demandes. La compagnie d'assurances Axa confirme qu'elle a des activités au «*Maroc*», sans préciser si elle considère que le Sahara-Occidental en fait partie. Le groupe Engie assure pour sa part qu'il «*consulte les représentants sahraouis locaux et les parties prenantes concernées pour comprendre leurs besoins, attentes et préoccupations*» avant de lancer toute activité, sans évoquer la question du consentement de ces populations. Quant à BNP Paribas, elle n'a «*aucun commentaire à apporter*». L'Elysée soutient pour sa part que ces activités ne sont pas illégales puisque le plan d'autonomie marocain, que soutient Paris, «*invite à l'autodétermination*». L'accompagnement de la poursuite du développement économique et social dans ces territoires se fait «*dans les termes du droit international*», c'est-à-dire au «*bénéfice*» et avec le «*consentement*» des populations.

«**Financement de la colonisation**»

Au cours des dernières années, le Front Polisario, désigné par l'ONU comme «*le représentant du peuple du Sahara-Occidental*», a déposé de nombreuses plaintes devant le procureur de la République de Paris contre des entreprises françaises telles que la Société générale, BNP Paribas, Axa Assurances, Transavia ou l'UCPA. Les procédures n'ont pas abouti. «*On prend les choses avec*

le temps et la méthode, expose Gilles Devers, l'avocat français du Front Polisario. *Le Sahara-Occidental est une zone de guerre reconnue, les entreprises européennes qui s'y installent participent au financement de la colonisation. Elles ne peuvent pas l'ignorer.*» Selon lui, la question du «consentement» est le nerf de la guerre dans cet épineux dossier : *«Les Sahraouis sont en faveur de la paix et du développement de leur territoire, mais si les entreprises veulent pêcher le poisson ou construire des centrales électriques, elles doivent le faire avec eux, et non pas avec l'occupant.»*

Deux traités commerciaux conclus entre l'Union européenne (UE) et le Maroc – l'un sur la pêche, l'autre sur l'agriculture – sont eux aussi contestés depuis des années par le Front Polisario. Selon un rapport de la Commission européenne publié en mars, 60 % des produits de la mer issus des eaux sahraouies étaient destinés au marché européen. Ce chiffre grimpe à 82 % pour les tomates et les melons récoltés la même année dans le territoire disputé. Ces deux accords avaient été annulés en septembre 2021 par un arrêt du tribunal de Luxembourg au motif qu'ils avaient ignoré le «consentement du peuple du Sahara-Occidental». Depuis, la Commission et le Conseil ont fait appel de cette décision et suspendu l'annulation de ces traités. La Cour de justice de l'UE devrait livrer son arrêt définitif avant la fin de l'année.

Pour aller plus loin :

[MarocMohammed VISahara occidentalEngieVeolia](#)



© Libération 2024